CIRDI

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AFFAIRES DU CIRDI – STATISTIQUES

CIRDI
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

Affaires du CIRDI – Statistiques

(Numéro 2010-2)

Ce document est destiné à fournir un profil quantitatif actualisé des affaires du CIRDI, à la fois pour les années passées et pour l'exercice du CIRDI 2010, couvrant la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010. Il se fonde sur les affaires enregistrées ou administrées par le CIRDI au 30 juin 2010. Le Secrétariat du CIRDI continuera à mettre à jour ces informations chaque semestre.

Comme pour le premier numéro (2010-1), l'analyse porte sur : (1) le nombre d'affaires enregistrées sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire ; (2) le nombre des autres affaires administrées par le CIRDI ; (3) l'instrument invoqué pour servir de base au consentement à la compétence du CIRDI dans les affaires d'arbitrage et de conciliation enregistrées ; (4) la répartition géographique des affaires CIRDI selon l'Etat partie au différend ; (5) les secteurs économiques concernés dans les différends du CIRDI ; (6) les résultats des affaires du CIRDI ; et (7) la nationalité et l'origine régionale des arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI.

Le Secrétariat saisit cette occasion pour remercier les représentants des gouvernements, les praticiens, les arbitres et les représentants du corps professoral pour leurs commentaires sur le premier numéro de cette publication.

Les commentaires ou suggestions sont encore les bienvenus et doivent être adressés au Secrétariat par courriel à ICSIDsecretariat@worldbank.org.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

CIRDI
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

TABLE DES MATIERES[1]

PARTIE I – ENSEMBLE DES AFFAIRES ENREGISTREES ET ADMINISTREES PAR LE CIRDI

1. Carte des Etats Contractants et autres signataires de la Convention CIRDI au 30 juin 2010 6

2. Affaires enregistrées par le CIRDI 7
Graphique 1 : Nombre total d'affaires enregistrées annuellement par le CIRDI 7
Graphique 2 : Nombre d'affaires enregistrées annuellement sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire 8
Graphique 3 : Type de procédure enregistrée sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire 8

3. Affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI 9
Graphique 4 : Nombre d'affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI au cours des dix derniers exercices[2] 9

4. Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI 10
Graphique 5 : Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI 10

5. Répartition géographique de l'ensemble des affaires CIRDI enregistrées suivant l'Etat partie au différend 11
Graphique 6 : Répartition géographique de l'ensemble des affaires CIRDI enregistrées suivant l'Etat partie au différend 11

6. Répartition de l'ensemble des affaires CIRDI selon le secteur économique 12
Graphique 7 : Répartition de l'ensemble des affaires CIRDI selon le secteur économique 12

7. Procédures d'arbitrage et de conciliation CIRDI – Résultats 13
Graphique 8 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire – Résultats 13
Graphique 9 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire – Sentences 13
Graphique 10 : Procédures de conciliation sous la Convention CIRDI – Résultats 14
Graphique 11 : Procédures de conciliation sous la Convention CIRDI – Procès-verbaux 14

8. Arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI 15
Graphique 12 : Arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI – Répartition des nominations par région géographique 15
Graphique 13 : Arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI – Répartition des nominations par le CIRDI et par les parties (ou les arbitres nommés par les parties) par région géographique 16
Graphique 14 : Nationalité des arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI 17

[1] La base de données est fondée sur les statistiques du CIRDI au 30 juin 2010.
[2] L'exercice du CIRDI couvre la période du 1er juillet au 30 juin.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

PARTIE II – AFFAIRES ENREGISTREES ET ADMINISTREES PAR LE CIRDI AU COURS DE L'EXERCICE 2010[3]

1. Affaires enregistrées par le CIRDI au cours de l'exercice 2010 **19**
Graphique 1 : Nombre d'affaires enregistrées sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire au cours de l'exercice 2010 19

2. Affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI au cours de l'exercice 2010 **19**
Graphique 2 : Nombre d'affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI au cours de l'exercice 2010 19

3. Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI au cours de l'exercice 2010 **20**
Graphique 3 : Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI au cours de l'exercice 2010 20

4. Répartition géographique des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 suivant l'Etat partie au différend **21**
Graphique 4 : Répartition géographique des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 suivant l'Etat partie au différend 21

5. Répartition des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 selon le secteur économique **22**
Graphique 5 : Répartition des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 selon le secteur économique 22

6. Procédures d'arbitrage CIRDI conclues au cours de l'exercice 2010 – Résultats **23**
Graphique 6 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire conclues au cours de l'exercice 2010 – Résultats 23
Graphique 7 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire conclues au cours de l'exercice 2010 – Sentences 23

7. Arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 **24**
Graphique 8 : Arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 – Répartition des nominations par région géographique 24
Graphique 9 : Arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 – Répartition des nominations par le CIRDI et par les parties (ou les arbitres nommés par les parties) par région géographique 25
Graphique 10 : Nationalité des arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 26

[3] L'exercice du CIRDI couvre la période du 1er juillet au 30 juin.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

PARTIE I

ENSEMBLE DES AFFAIRES ENREGISTREES ET ADMINISTREES PAR LE CIRDI

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

1. Carte des Etats Contractants et autres signataires de la Convention CIRDI au 30 juin 2010

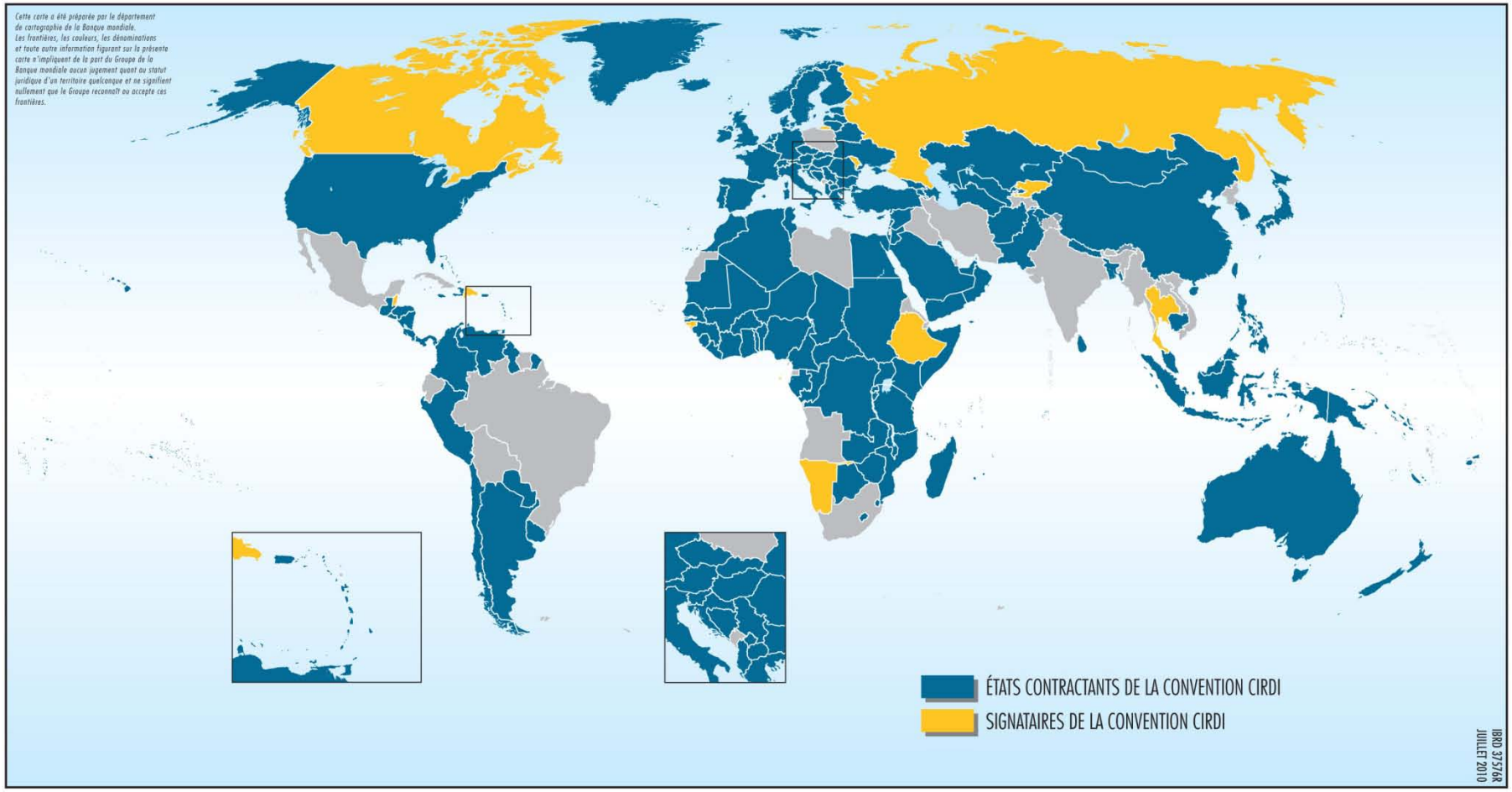

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

2. Affaires enregistrées par le CIRDI

Graphique 1 : Nombre total d'affaires enregistrées annuellement par le CIRDI :

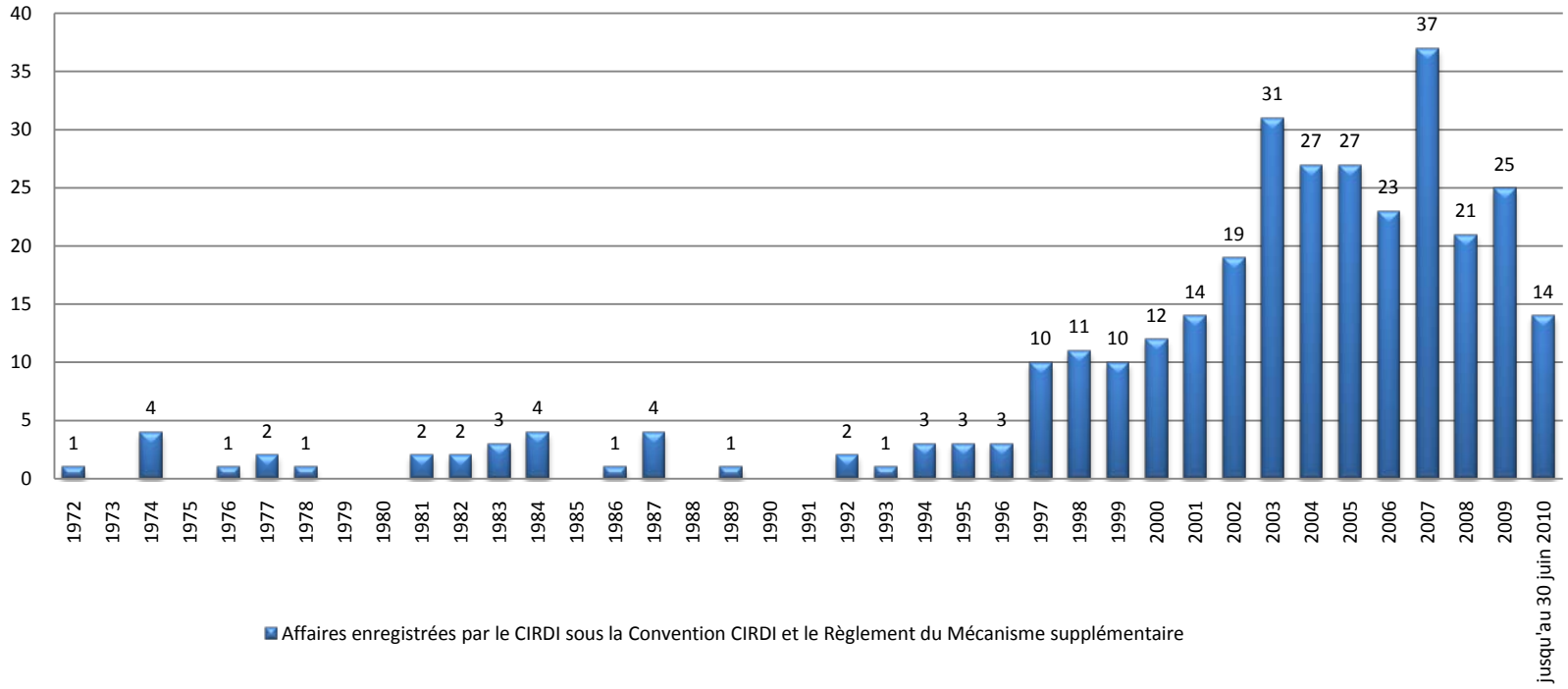

Au 30 juin 2010, le CIRDI avait enregistré 319 affaires sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

Graphique 2 : Nombre d'affaires enregistrées annuellement sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire :

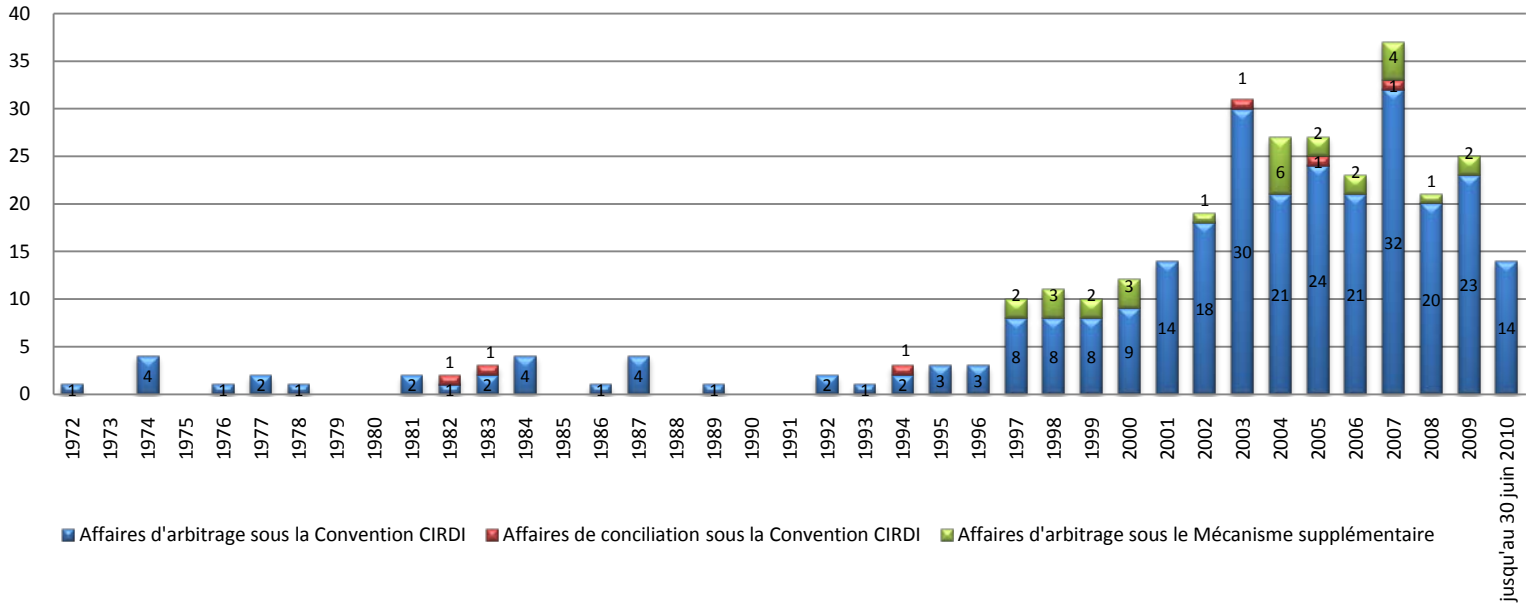

Graphique 3 : Type de procédure enregistrée sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire :

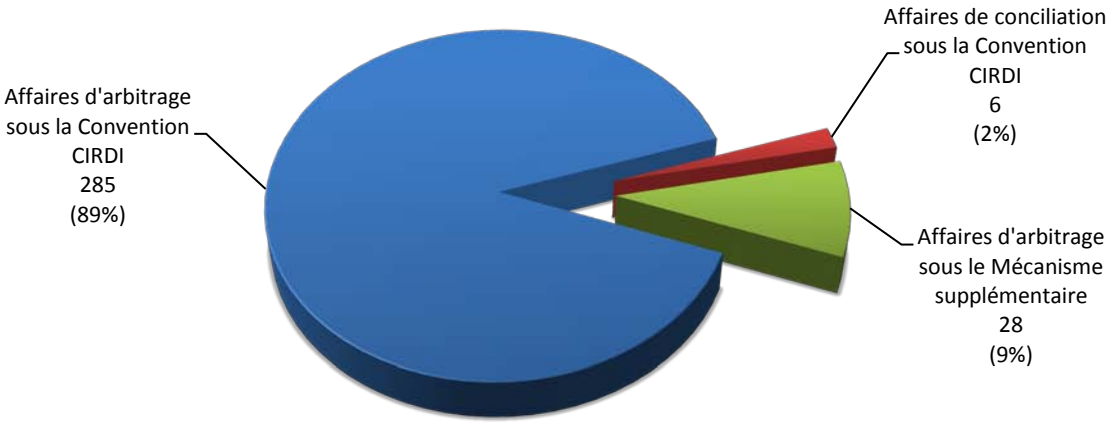

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

3. Affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI

Graphique 4 : Nombre d'affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI au cours des dix derniers exercices :

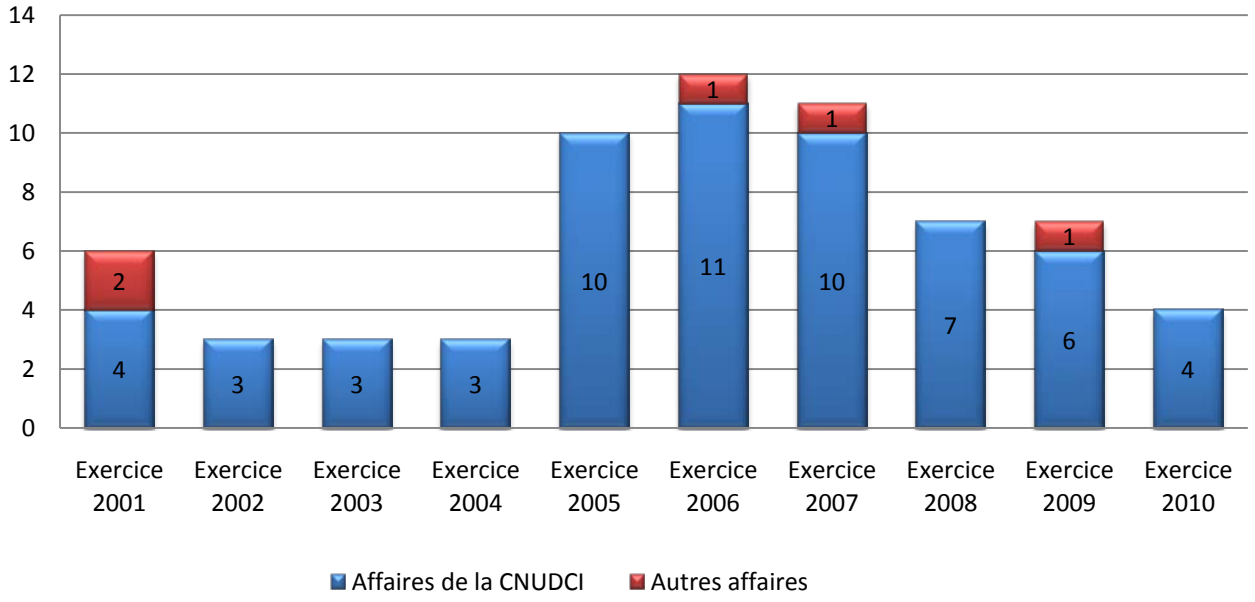

Le Secrétariat du CIRDI offre des différents niveaux de services pour l'administration de règlements de différends non-CIRDI dans des procédures entre Etats ou entre Etat et investisseur. En outre, le Centre agit souvent comme autorité de nomination pour la désignation d'arbitres et décide également des propositions de récusation d'arbitres dans les procédures conduites selon le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI.

Parmi les affaires que le Centre a administrées au cours de la dernière décennie nous comptons l'affaire *Southern Bluefin Tuna* (Australie et Nouvelle Zélande c. Japon), une expertise selon les dispositions du Traité des Eaux de l'Indus de 1960, et un arbitrage sous l'Accord *Softwood Lumber* de 2006 (Etats-Unis c. Canada).

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

4. Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI

Graphique 5 : Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI :

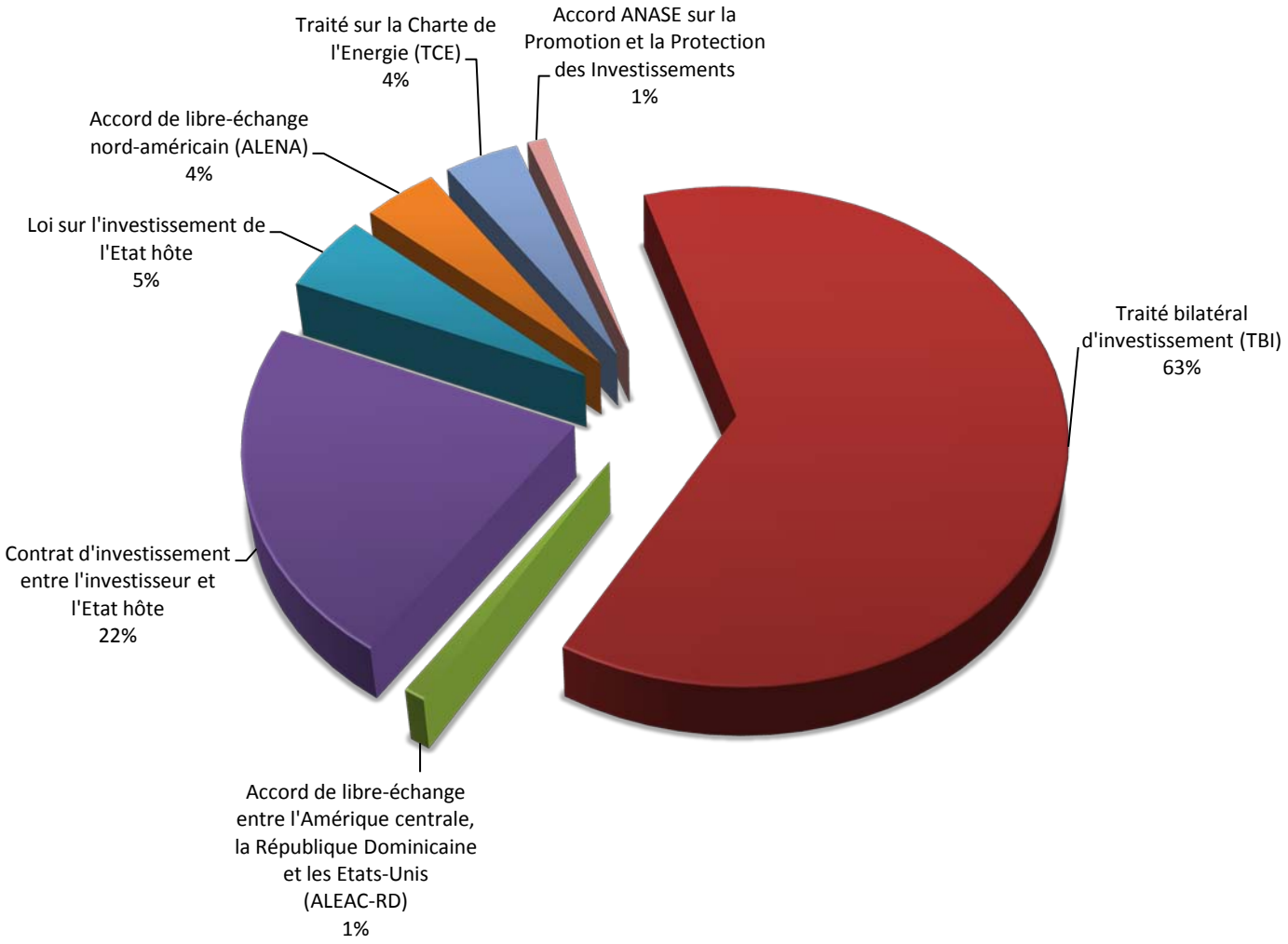

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

5. Répartition géographique de l'ensemble des affaires CIRDI enregistrées suivant l'Etat partie au différend

Graphique 6 : Répartition géographique de l'ensemble des affaires CIRDI enregistrées suivant l'Etat partie au différend*:

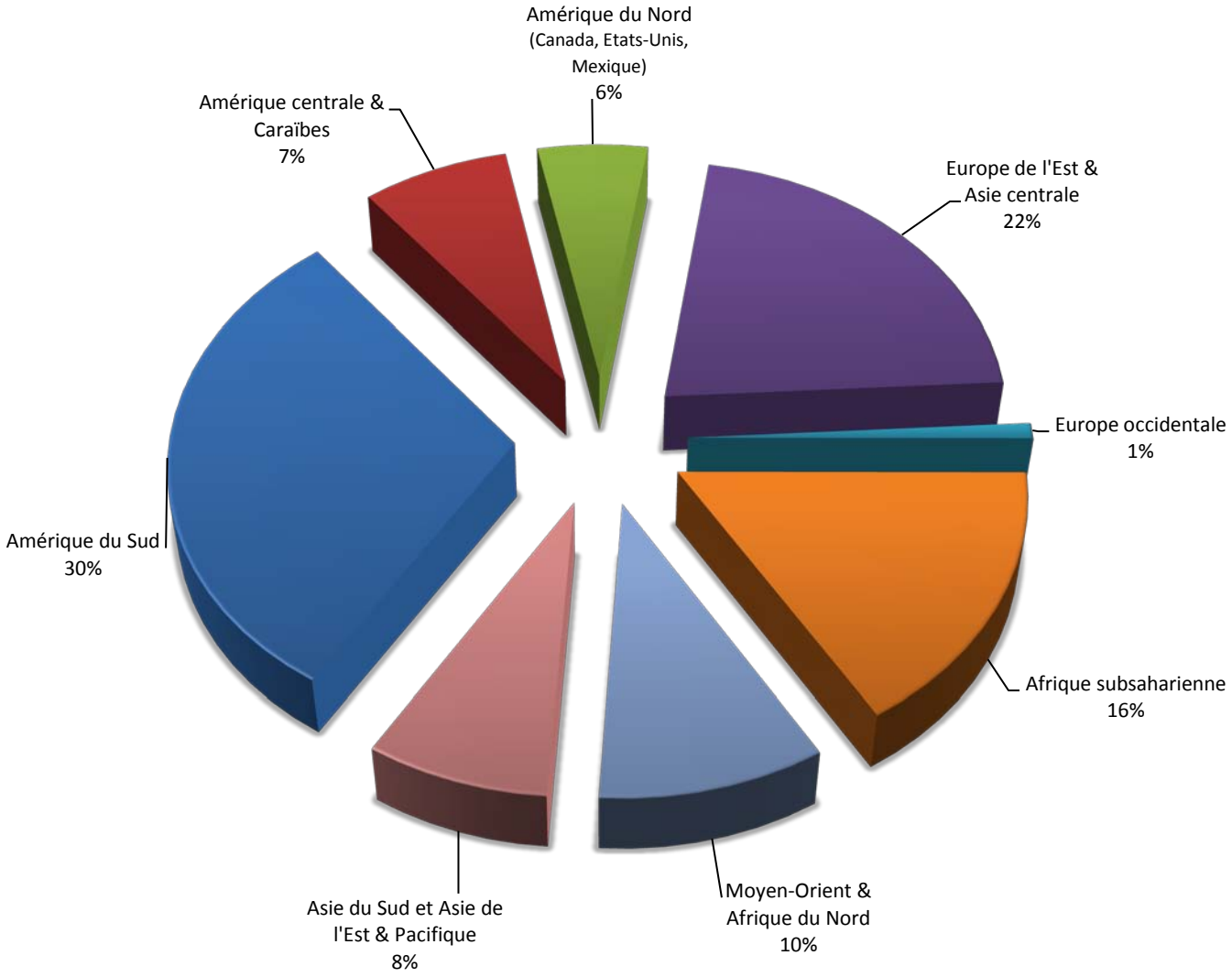

* La répartition géographique des régions ci-dessus décrites est fondée sur le système régional établi par la Banque mondiale et disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/0,,pagePK:180619~theSitePK:136917,00.html, et inclut également les pays-donateurs de la Banque mondiale.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

6. Répartition de l'ensemble des affaires CIRDI selon le secteur économique

Graphique 7 : Répartition de l'ensemble des affaires CIRDI selon le secteur économique* :

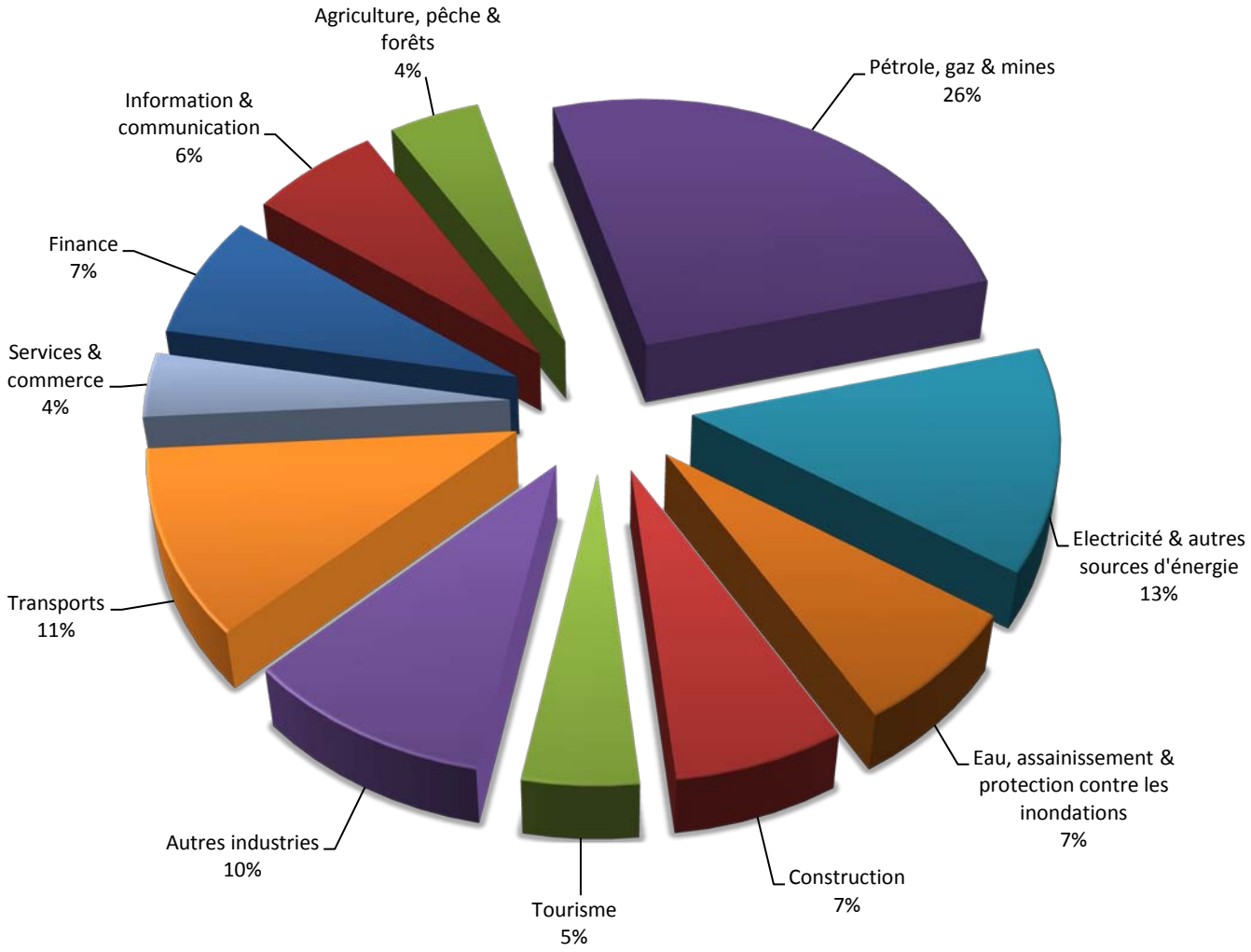

* Cette répartition sectorielle est fondée sur les codes sectoriels utilisés par la Banque mondiale, et disponibles à l'adresse suivante : http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/SectorCodesLists.pdf.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

7. Procédures d'arbitrage et de conciliation CIRDI – Résultats

Graphique 8 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire – Résultats :

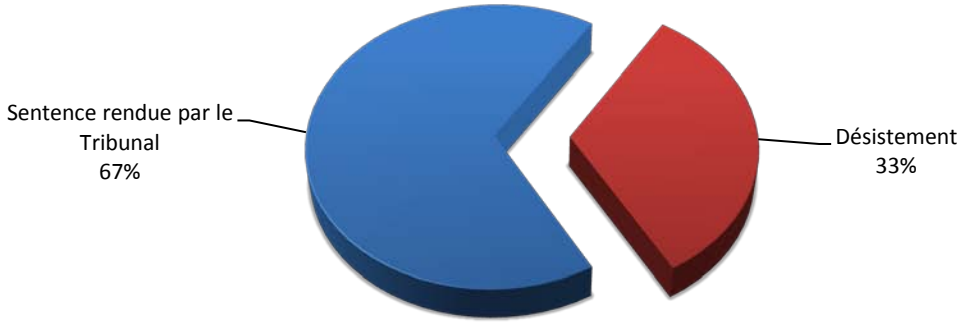

Graphique 9 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire – Sentences :

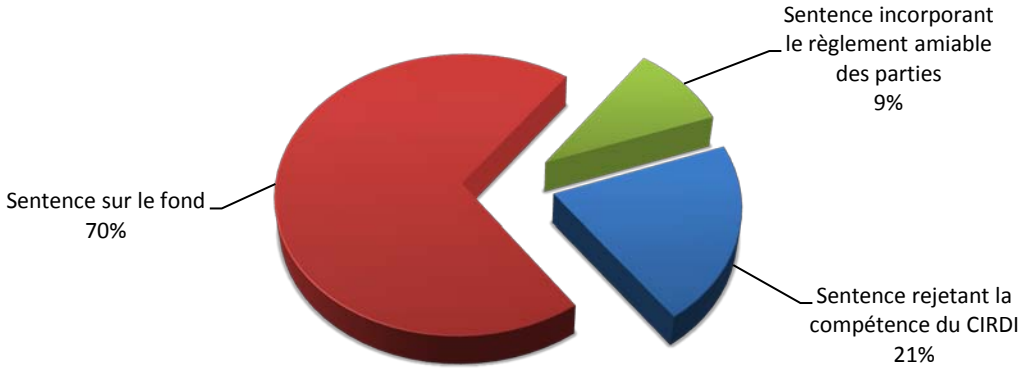

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

Graphique 10 : Procédures de conciliation sous la Convention CIRDI – Résultats :

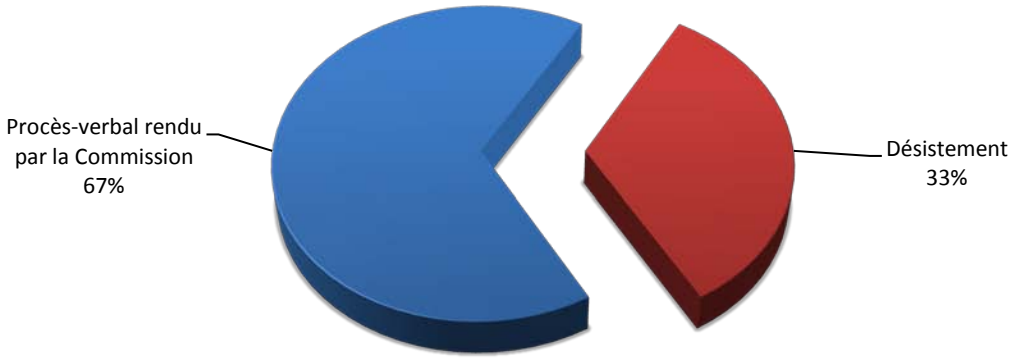

Graphique 11 : Procédures de conciliation sous la Convention CIRDI – Procès-verbaux :

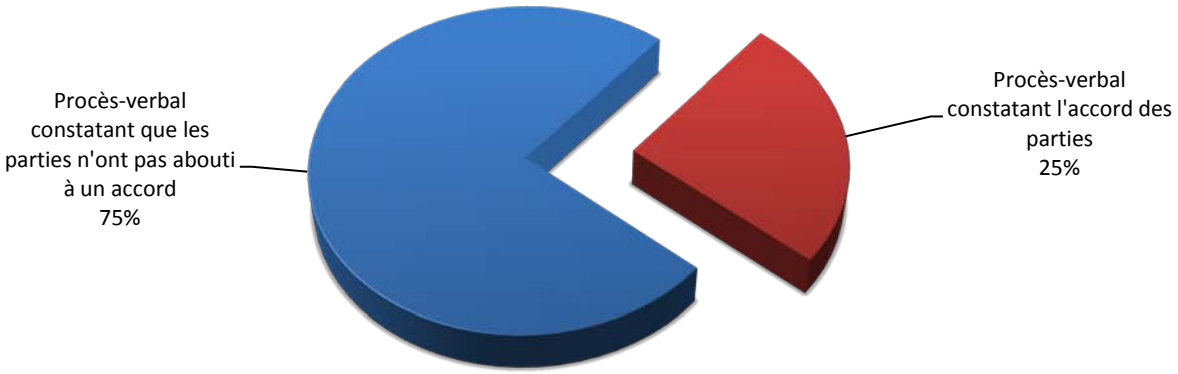

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

8. Arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI

Graphique 12 : Arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI – Répartition des nominations par région géographique* :

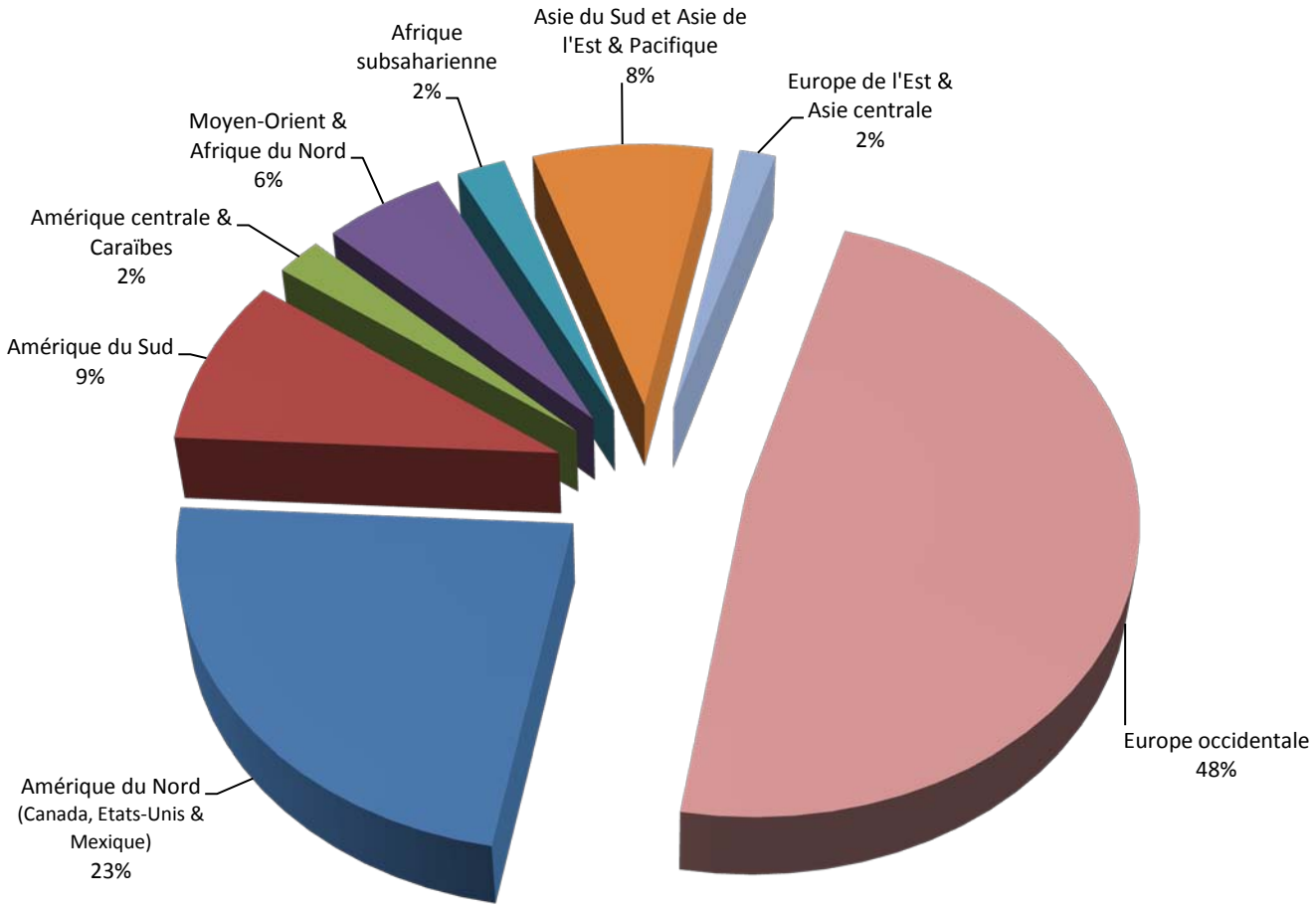

* La répartition géographique des régions ci-dessus décrites est fondée sur le système régional établi par la Banque mondiale et disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/0,,pagePK:180619~theSitePK:136917,00.html, et inclut également les pays-donateurs de la Banque mondiale.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

Graphique 13 : Arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI – Répartition des nominations par le CIRDI et par les parties (ou les arbitres nommés par les parties) par région géographique* :

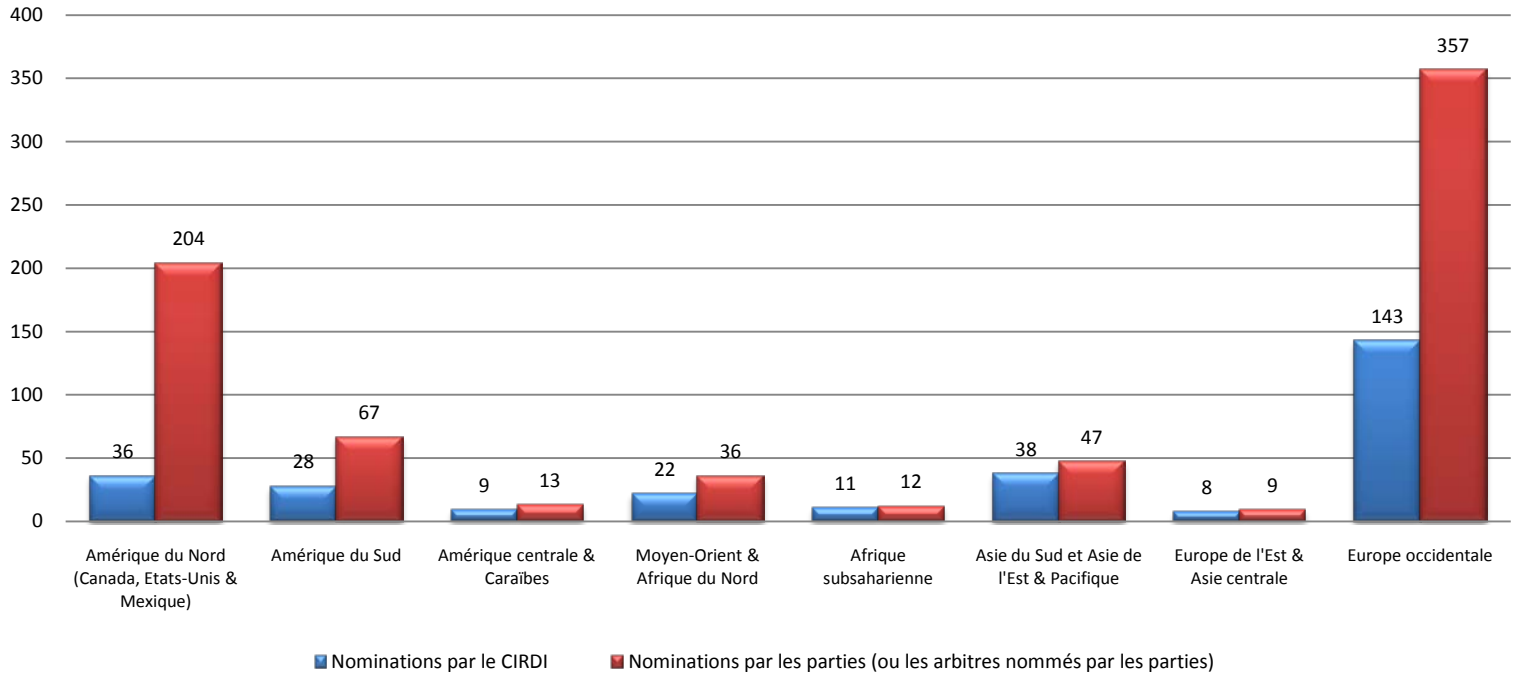

* La répartition géographique des régions ci-dessus décrites est fondée sur le système régional établi par la Banque mondiale et disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/0,,pagePK:180619~theSitePK:136917,00.html, et inclut également les pays-donateurs de la Banque mondiale.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

Graphique 14 : Nationalité des arbitres, conciliateurs et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI :

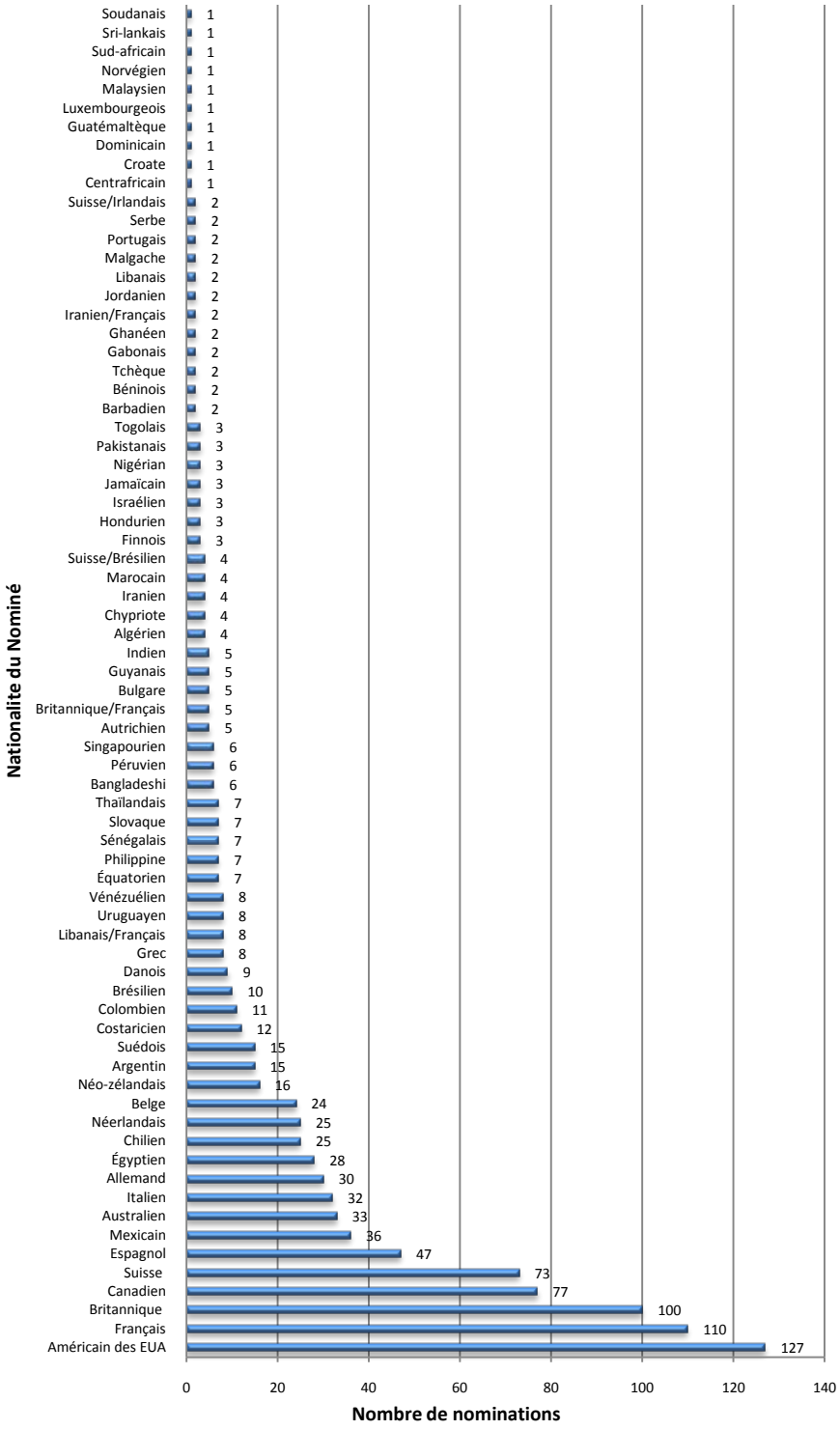

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

PARTIE II

AFFAIRES ENREGISTREES ET ADMINISTREES PAR LE CIRDI AU COURS DE L'EXERCICE 2010

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

1. Affaires enregistrées par le CIRDI au cours de l'exercice 2010

Graphique 1 : Nombre d'affaires enregistrées sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire au cours de l'exercice 2010 :

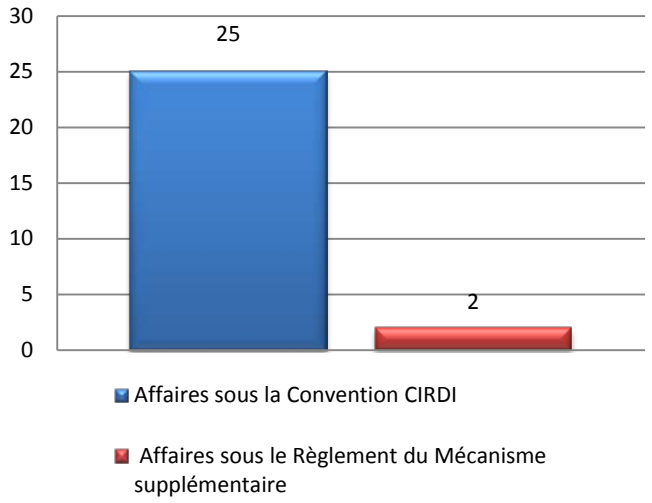

2. Affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI au cours de l'exercice 2010

Graphique 2 : Nombre d'affaires non-CIRDI administrées par le Secrétariat du CIRDI au cours de l'exercice 2010 :

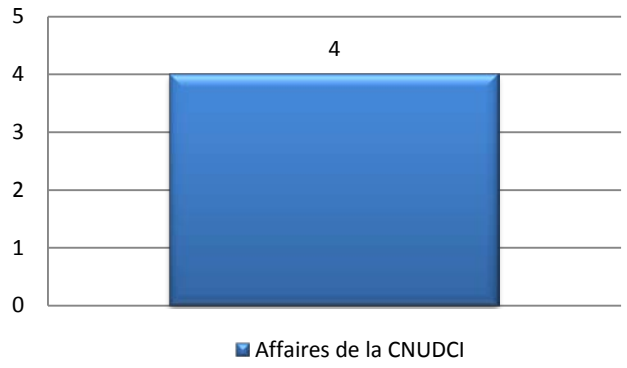

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

3. Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI au cours de l'exercice 2010

Graphique 3 : Instrument invoqué pour établir le consentement à la compétence du Centre dans les affaires enregistrées par le CIRDI au cours de l'exercice 2010 :

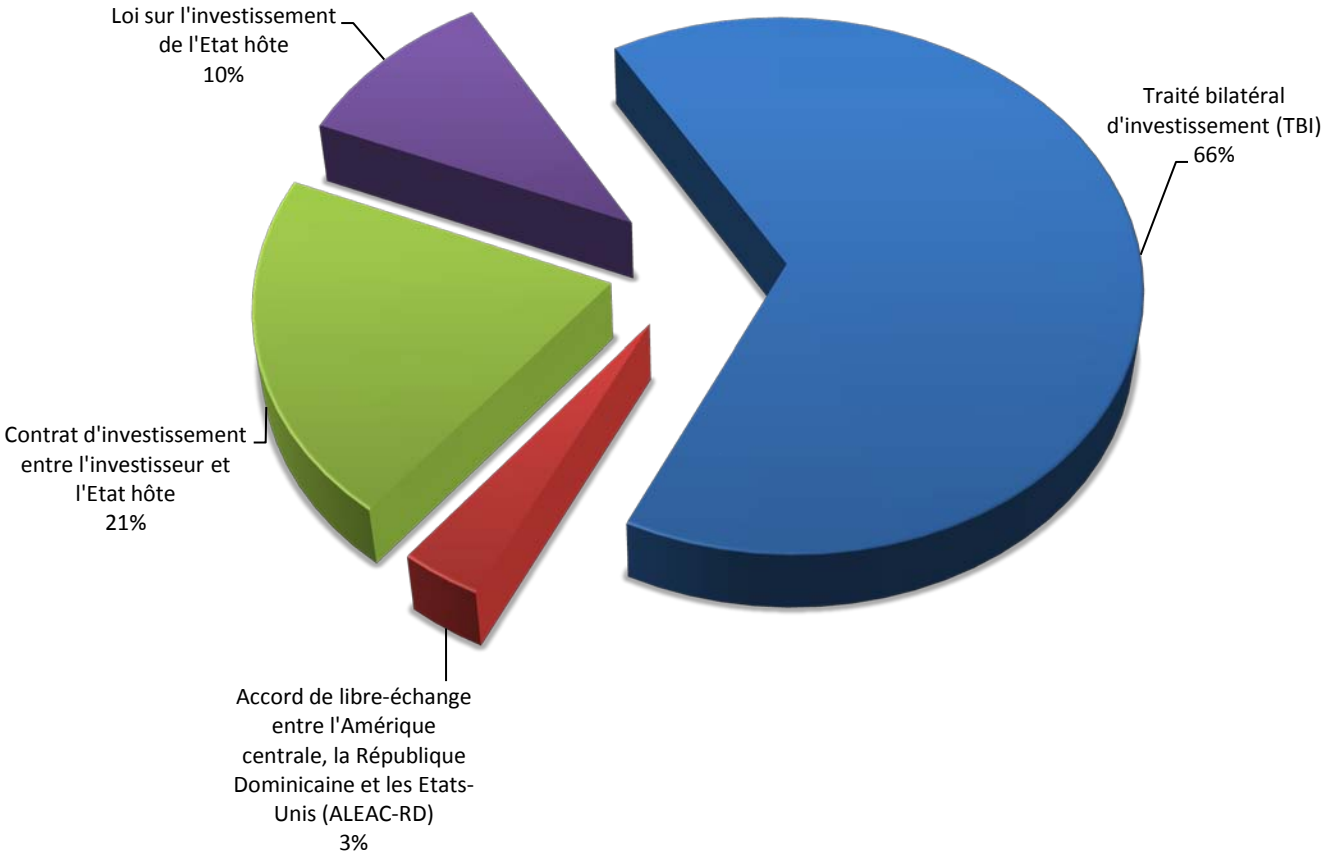

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

4. Répartition géographique des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 suivant l'Etat partie au différend

Graphique 4 : Répartition géographique des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 suivant l'Etat partie au différend* :

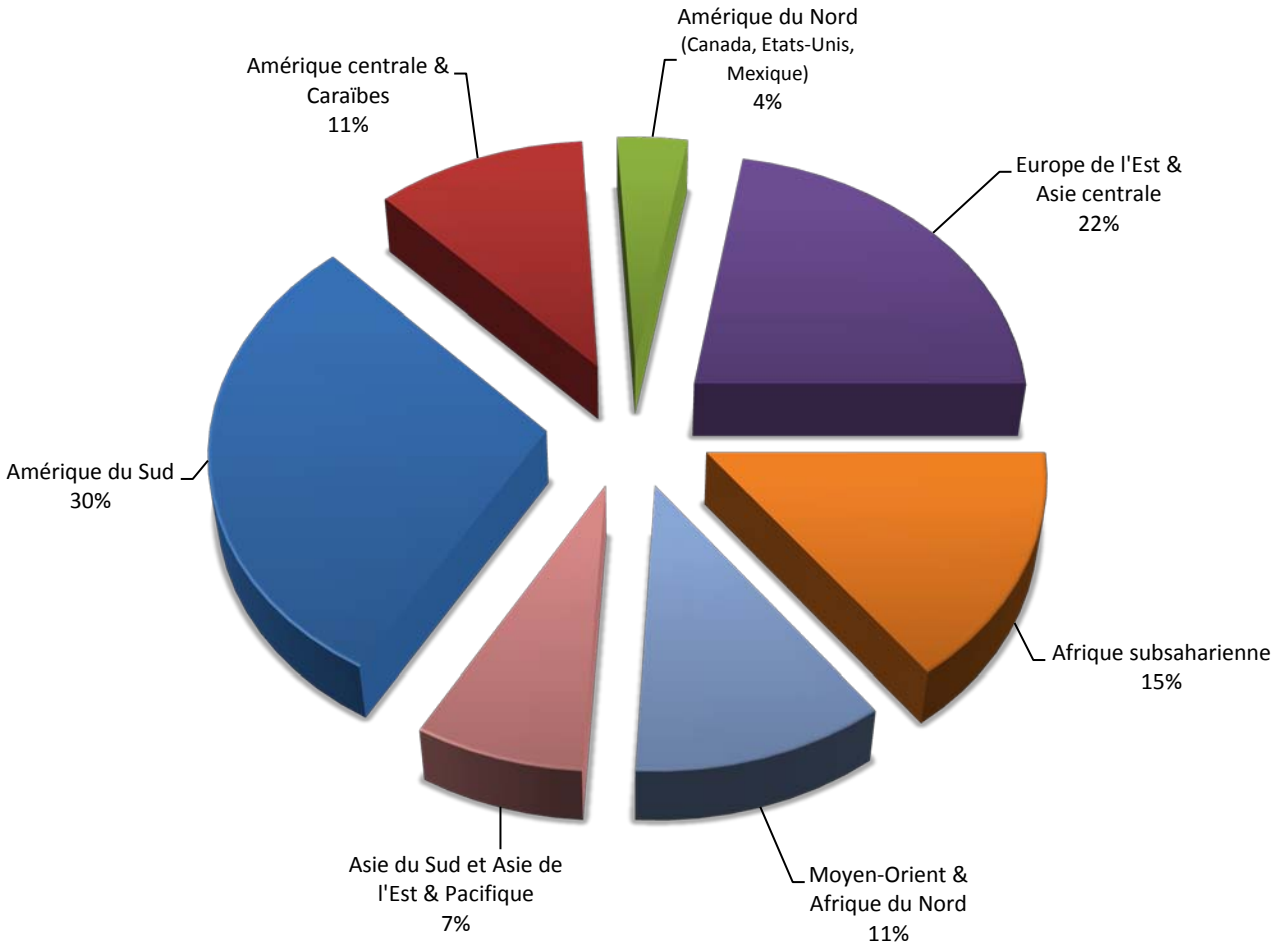

* La répartition géographique des régions ci-dessus décrites est fondée sur le système régional établi par la Banque mondiale et disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/0,,pagePK:180619~theSitePK:136917,00.html, et inclut également les pays-donateurs de la Banque mondiale.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

5. Répartition des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 selon le secteur économique

Graphique 5 : Répartition des affaires CIRDI enregistrées au cours de l'exercice 2010 selon le secteur économique* :

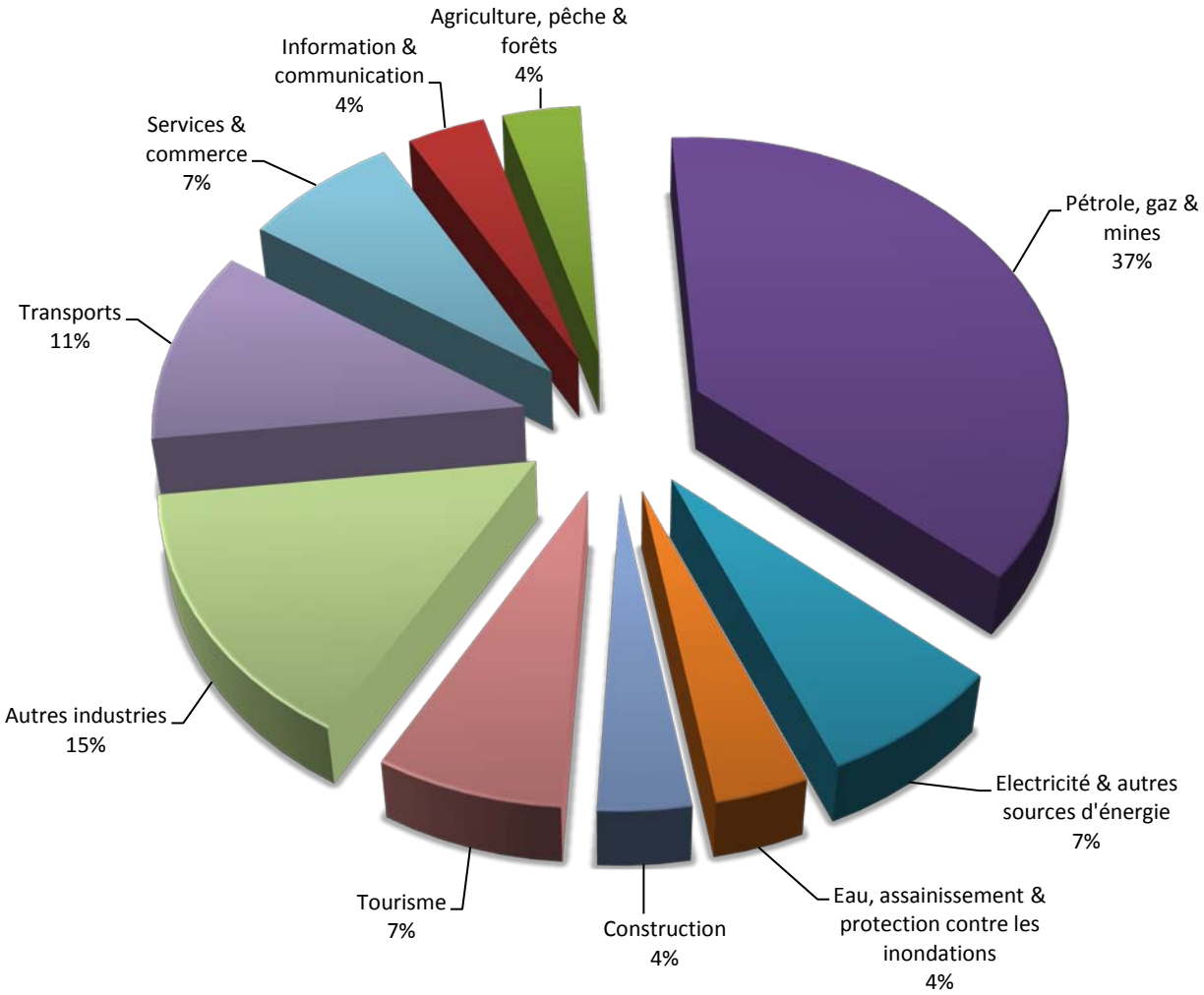

* Cette répartition sectorielle est fondée sur les codes sectoriels utilisés par la Banque mondiale, et disponibles à l'adresse suivante : http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/SectorCodesLists.pdf.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

6. Procédures d'arbitrage CIRDI conclues au cours de l'exercice 2010 – Résultats

Graphique 6 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire conclues au cours de l'exercice 2010 – Résultats :

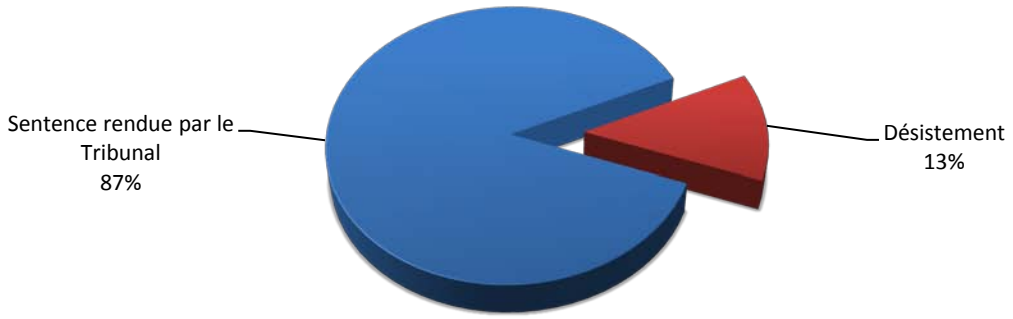

Graphique 7 : Procédures d'arbitrage sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire conclues au cours de l'exercice 2010 – Sentences :

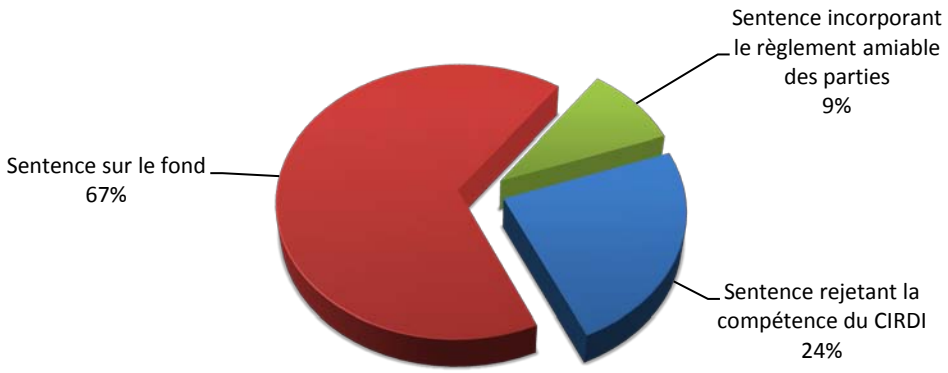

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

7. Arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010

Graphique 8 : Arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 – Répartition des nominations par région géographique* :

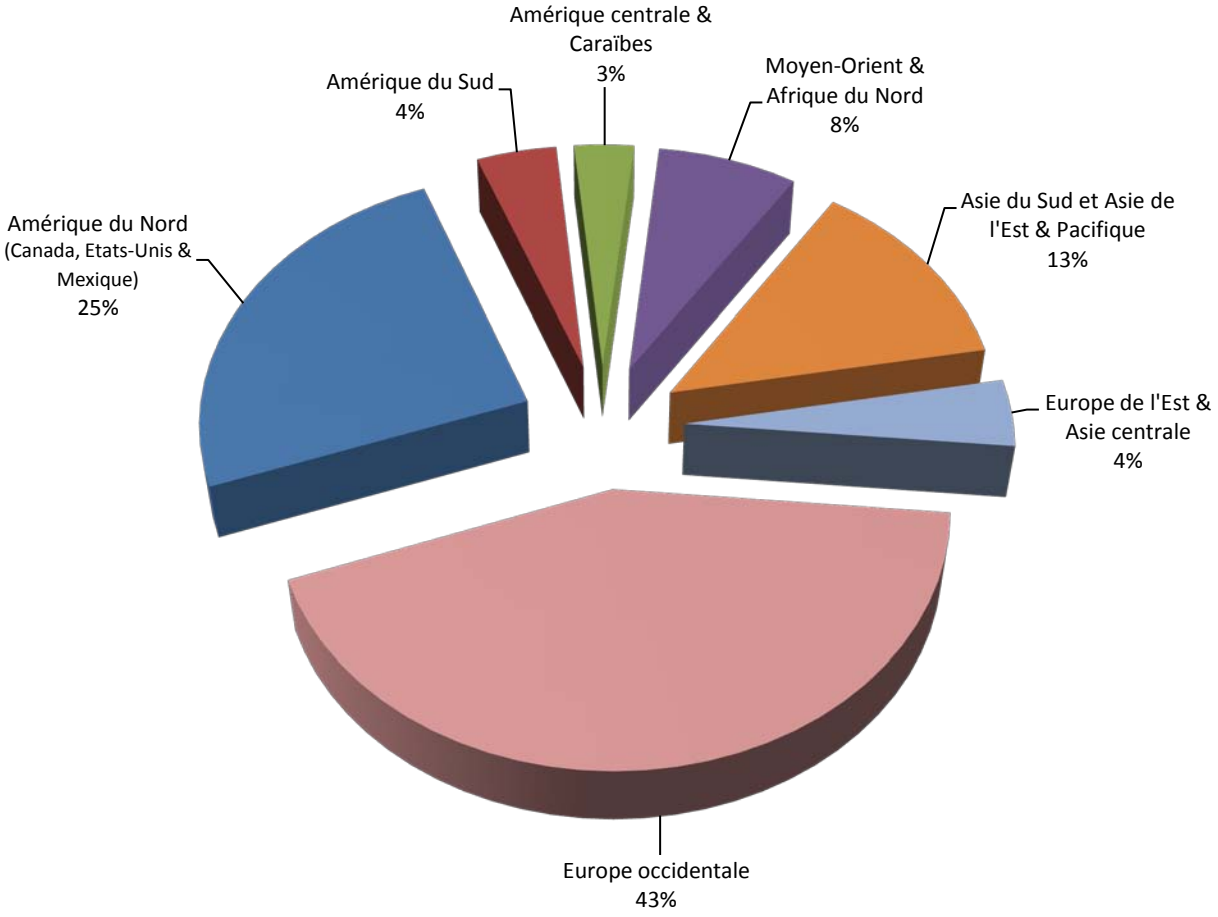

* La répartition géographique des régions ci-dessus décrites est fondée sur le système régional établi par la Banque mondiale et disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/0,,pagePK:180619~theSitePK:136917,00.html, et inclut également les pays-donateurs de la Banque mondiale.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

Graphique 9 : Arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 – Répartition des nominations par le CIRDI et par les parties (ou les arbitres nommés par les parties) par région géographique* :

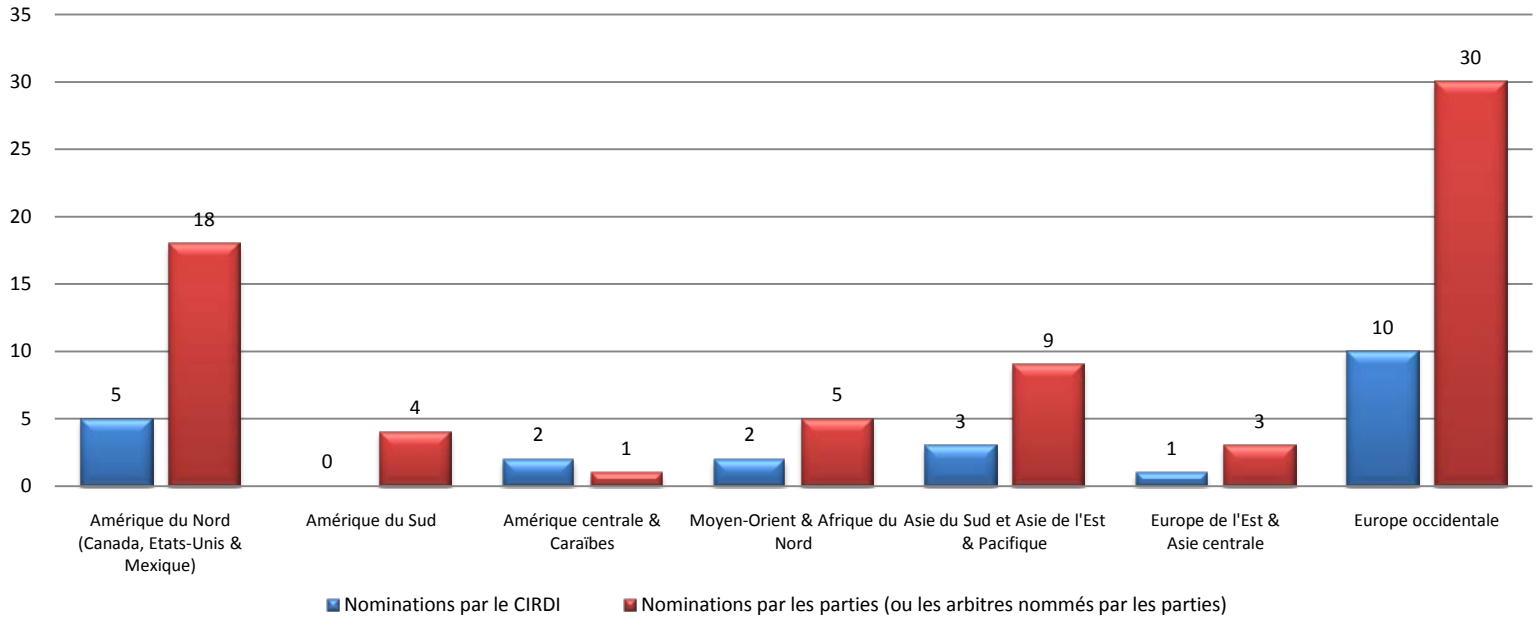

* La répartition géographique des régions ci-dessus décrites est fondée sur le système régional établi par la Banque mondiale et disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/0,,pagePK:180619~theSitePK:136917,00.html, et inclut également les pays-donateurs de la Banque mondiale.

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.

Graphique 10 : Nationalité des arbitres et membres de comités *ad hoc* nommés dans les affaires CIRDI au cours de l'exercice 2010 :

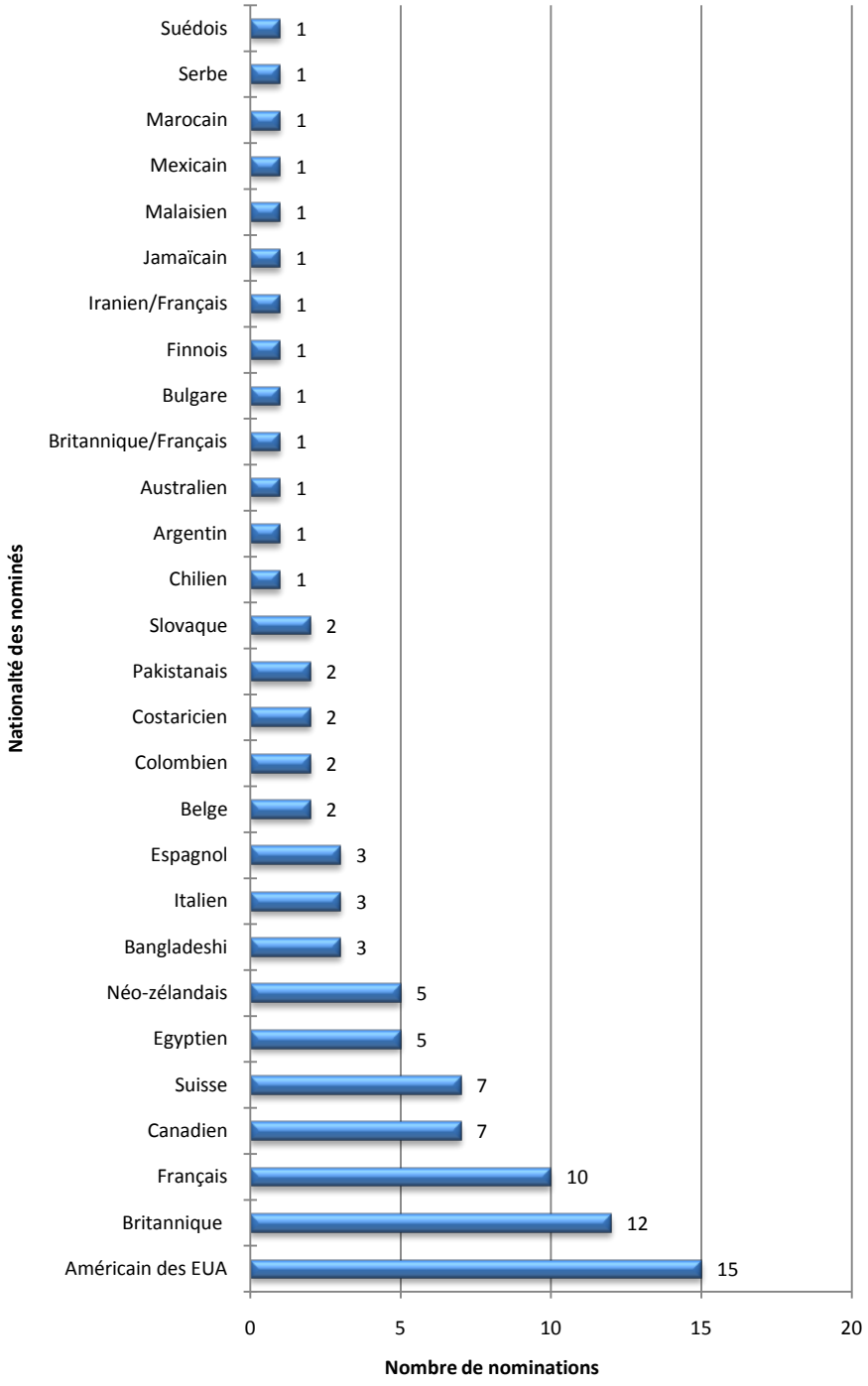

© 2010 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
Le contenu de ce document peut être reproduit pour usage pédagogique avec indication de la source.